

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr. Un an... 16 Six mois... 9 Trois mois... 5

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Août 1880.

Chronique générale.

Voici les chiffres officiels des élections aux conseils généraux :

Résultats connus, 1,314; résultats définitifs, 1,207; républicains élus, 867; conservateurs élus, 347; ballottages, 407; résultats à connaître, 98.

Les candidats républicains, en province, se disent tous aujourd'hui amis du gouvernement.

Sous l'Empire, les candidats impérialistes s'appelaient candidats du gouvernement.

Quelle différence y a-t-il? La candidature officielle a pris un autre nom, voilà tout; mais c'est toujours la même chose, moins cependant la franchise.

Il est question de faire escorter le Président de la République et les présidents des deux Chambres à Cherbourg par un bataillon de la garde républicaine qui prendrait place dans le train officiel.

M. Grévy prononcera à Cherbourg un discours contenant les assurances les plus pacifiques.

Au mois d'octobre, tous les anciens collèges des Jésuites seront ouverts sous la responsabilité de nouveaux directeurs.

Les Tablettes ont reçu une nouvelle très-grave et qui causera une émotion profonde dans le monde catholique.

Les relations diplomatiques qui, depuis quelque temps, étaient très-tendues entre le Vatican et le gouvernement français, sont sur le point d'être rompues.

M<sup>r</sup> Desprez, notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, est rappelé en France en vertu d'un congé illimité.

Les affaires de l'ambassade seront gérées provisoirement par M<sup>r</sup> de Bacourt, premier secrétaire. On s'attend d'un moment à l'autre au départ du Nonce.

Plusieurs journaux se sont occupés de la retraite de M. de Saint-Vallier, notre ambassadeur à Berlin, les uns pour démentir cette nouvelle, les autres pour la confirmer.

Nos renseignements personnels nous permettent d'affirmer aujourd'hui que M. de Saint-Vallier a demandé à être relevé de ses fonctions pour cause de maladie. M. de Freycinet a communiqué samedi, au conseil des ministres, une lettre de notre représentant à Berlin dans laquelle il demandait au président du conseil de bien vouloir lui donner un successeur.

M. de Freycinet a fait connaître à ses collègues qu'il espérait encore pouvoir faire revenir M. de Saint-Vallier sur sa détermination. L'affaire en est là.

Le désir de certaines personnalités de voir s'accroître le nombre des députés de l'Algérie paraît ne pas être étranger au projet que l'on attribue à M. Albert Grévy de demander prochainement aux Chambres la division de notre colonie algérienne en sept départements nouveaux.

Il résulterait de rapports adressés à M. Andrieux par les agents de la police secrète que certains amnisties de la Commune seraient loin de justifier la bonne opinion que le gouvernement avait de leurs intentions pacifiques. A la suite d'une note à ce sujet envoyée par M. Andrieux au ministre de l'intérieur, ce dernier a eu, avec le préfet de po-

lice un long entretien dans lequel il a été décidé qu'on allait prendre contre ces trop turbulents citoyens des mesures de précaution.

Le comité collectiviste révolutionnaire de Saint-Etienne avait présenté un candidat aux élections du Conseil général, le citoyen Nourrit, qui était qualifié, dans la proclamation du comité, de forçat politique. Nourrit est actuellement à Cayenne pour participation à l'assassinat du général Bréa.

La proclamation dit : « Nos exploiters, en le condamnant, étaient dans leur rôle. Nous serons dans le nôtre en le délivrant de ses fers. »

Voilà qui est parler.

Voici ce que nous lisons dans l'Intransigeant, à propos du général de Galliffet :

« Un journal du matin annonce qu'un siège d'immeuble aurait été offert par un groupe de sénateurs au général de Galliffet. Le massacreur des jours de mai aurait accepté cette candidature.

« Que le nom de ce sinistre personnage sorte vainqueur de l'urne, nous n'en serons que très-médiocrement surpris.

« Au Luxembourg, le Galliffet pourra prendre place à côté de son honorable ami, M. Jules Simon, qui, en juin 1871, cria à tous ceux qui voulaient l'entendre : « Le général de Galliffet a fait son devoir. »

« Nous avouons même que nous ne verrions nul inconvénient à cette adjonction.

« A cette assemblée déconsidérée et condamnée par l'opinion publique, elle apportera un surcroît d'impopularité — la tache de sang.

« Votez pour Galliffet, messieurs les sénateurs. »

Voilà comme les républicains entendent le respect de l'armée républicaine. Voilà ce qu'on peut écrire en République sur un général de division — dans un journal lu par beaucoup de soldats. Étonnez-vous après

cela de l'attitude des artilleurs de Nîmes et de Rennes.

Tribunaux.

LES TROPHÉES DE LA BASTILLE.

A l'audience du 30 juillet était cité M. le gérant de l'Union de la Sarthe et du Maine, pour répondre à la double prévention, relevée contre lui par le ministère public, de publication de dessins non autorisés, dans chacune de ces deux feuilles.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de cette affaire. A la demande d'autorisation de publier la reproduction d'un dessin de Girodet, représentant les trophées du 14 juillet, M. le préfet avait fait une réponse ambiguë, sinon évasive, et purement verbale, en présence de laquelle, — et vu l'autorisation accordée à ces dessins par le ministre de l'intérieur, — le gérant de l'Union de la Sarthe et du Maine s'était cru, avec la meilleure foi du monde, suffisamment autorisé à les reproduire.

Tel n'a pas été l'avis de M. le procureur général près la cour d'appel d'Angers, qui a invité son substitut près le tribunal du Mans à poursuivre le gérant des deux journaux, en vertu du décret impérial du 17 février 1852. Dans les conditions où se présentait l'affaire, il était nécessaire que le tribunal fût fixé sur la nature et les termes de la réponse verbale, faite par M. le préfet de la Sarthe à l'employé chargé de lui porter la lettre de demande d'autorisation et de rapporter une réponse écrite.

C'est ce qu'a demandé M<sup>r</sup> Vilfeu, avocat de l'Union de la Sarthe, et le tribunal, faisant droit à la demande, a remis à huitaine pour entendre, comme témoin, M. le préfet.

Pour ce même dessin, reproduit sans autorisation locale, le Poitou, de Niort, a été condamné à 50 francs d'amende, ce qui est l'amende la plus forte prononcée jusqu'à ce jour dans les procès de ce chef.

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>

(Suite.)

Mon mépris les irritait. Elles m'auraient cloué au mur avec délice, poignardée avec joie. Elles en avaient le droit. La rébellion de l'esclave entraîne la peine de mort. Zamelle, craignant de payer ma vie de sa tête en outrepassant le bon plaisir du Calif, n'en usa pas, et la peur de le mécontenter en sifflant les nègres de la smalah qui m'eussent, en une seconde, liée pieds et poings et battue de verges, l'empêcha de réclamer leur aide. Néanmoins, j'étais perdue ! Acculée, sans armes, comme une gazelle, par ces panthères, ma défaite était certaine si El-Mérim ne venait à mon secours. Je n'avais qu'à l'appeler, qu'à lui dire : je t'aime, il m'eût délivrée et je me fusse baignée dans le sang de cette meute enragée qu'il aurait sacrifiée à ma vengeance.

saient le visage. Toutes ensemble se ruèrent sur moi, me renversèrent et me tinrent sous leurs genoux. Doli m'arracha ma tunique par lambeaux et Ciott... me fouetta ; j'étais hébété.

« Corrigée pour sa maladresse, dit Zamelle, châtiens-la pour sa rébellion. Refouette-la. »

« Ciott me refouetta. »

« Qu'on la rhabille maintenant et qu'elle nous donne le sthrondj (jeu d'échec). Adoudja, nous allons jouer ? »

« Mes vêtements étaient lacérés. Doli alla m'en chercher d'autres, et par dérision me para magnifiquement. »

« Je portai l'échiquier. Adoudja et Zamelle, assises sur le divan, me firent leur tourner le dos, m'agenouiller, lever les bras très-haut, renverser la tête en arrière sur leurs babouches, et tenir le sthrondj dans cette position. »

« La tension des bras était un supplice ; l'immobilité, une torture ; ils fêchèrent ; les pièces tremblèrent. »

« Zamelle souleva l'échiquier, me souffleta et me dit : »

« — Tends mieux les bras, et ne bouge plus, ou je te fais toucher ! »

« El-Mérim l'entendit. Il fondit chez ses femmes, vit le fer. »

« — Chiennes maudites ! s'écria-t-il, elles me l'ont fait toucher ! »

« Il me releva et visita la brûlure. Elle était légère. Ciott avait glissé la lame chauffée à blanc entre les dentelles de ma quadmidja ; mal dirigée, au lieu d'appuyer dans la chair, la lame avait glissé et tracé un sillou rouge le long de la gorge, la peau n'était qu'entamée. Jamais je n'ai pourtant vu le maître aussi furieux ; il écumait. »

« Nâdady oignit la plaie de l'huile qu'elle a apportée à Natile, assurant qu'elle ne laisserait pas de cicatrice. »

« El-Mérim en me faisant penser remarqua des bleus sur mon cou. Il écarta ma veste ; mon corps en était couvert. Blême de fureur, il s'écria : »

« — Fouettée ! elles ont fouetté ma gazelle ! Laquelle de vous, misérables, en a donné l'ordre ? »

« Il était si terrible, que les femmes effrayées dénoncèrent Zamelle. »

« El-Mérim l'enleva du divan, la précipita à terre et lui laboura la figure de ses éperons. C'était affreux. »

« Le lendemain il la vendit un douro à un boucher juif, mit Ciott aux ceps, Adoudja et Aïchéa en travers de la portière et roua les autres de coups de matrack. »

La sueur me perlait aussi des tempes. J'écoutais, je ne pouvais croire à ces monstruosités.

« El-Mérim, reprit Néréisse, me garda et me soigna avec sollicitude... »

« Il t'aimait ? »

« Non, Hélène. La possession de la plus belle femme de l'Orient flatta sa vanité. Sa sollicitude était celle du propriétaire, qui ne veut pas qu'on lui détériore le bijou de son écriin. A une diffa, un émir ayant eu l'air de douter que ma beauté fût aussi extraordinaire que les poètes se plaisaient à la chanter, il me fit venir, et, me dévoilant, offrit son coursier de guerre, Azal, à celui qui la trouverait au-dessous de sa réputation. Azal est l'oiseau de la plaine. Son sabot ne pose pas au sol. Il dépasse l'autruche et lutterait avec l'hirondelle. Les chefs présents l'enviaient, mais ils convinrent tous que ma beauté était merveilleuse et qu'El-Mérim avait la houri entrevue dans les extases paradisiaques que donne l'absorption du hatchib. »

« Brûlée, je n'étais plus une houri. C'est pourquoi El-Mérim eut une telle rage contre Zamelle et les femmes. »

« Pauvre douce martyre, quelle vie ! Néréisse eut un sourire navrant. »

« Et je n'en suis pas morte, et je ne me suis pas tuée !... cela m'est impossible. »

« L'aurais-tu essayé ? »

« Je l'ai essayé quand El-Mérim partit épou-

La Gazette de France et l'Univers ont été condamnés à 25 francs d'amende chacun. Le Messager du Midi, à 46 fr. d'amende. Le Courrier d'Eure-et-Loir, à 20 francs d'amende.

La Cour de cassation a, dans son audience du 30, rejeté le pourvoi de M. Jogaud, dit Léo Taxil, gérant du journal l'Anti-Clérical, contre l'arrêt de la Cour d'appel d'Angers, chambre correctionnelle, du 3 mai 1880, qui l'a condamné à 300 francs d'amende, et à 2,000 francs de dommages-intérêts au profit du Frère Irlande, supérieur général de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes ou de la Doctrine chrétienne, et 4,000 francs au profit du sieur Monnier, Frère Cordret, supérieur des Ecoles d'Angers, pour diffamation, injures et outrages envers ce dernier en particulier et en général envers l'Institut tout entier. L'amnistie couvrant le délit commis par la voie de la presse, la Cour n'a eu à statuer sur le pourvoi qu'en ce qui concerne les condamnations civiles.

Le seul moyen proposé était fondé sur l'erreur dans la qualité prise par le Frère Irlande comme supérieur des Frères de la Doctrine chrétienne, au lieu des Frères des Ecoles chrétiennes. Ce moyen a été rejeté par ce motif qu'il n'était pas plus douteux pour le journaliste que pour tout le monde que la diffamation et les injures s'adressaient au Frère supérieur de l'Ecole d'Angers et par voie de conséquence au Frère Irlande, son supérieur général.

## Chronique militaire.

Voici un fait bien étrange et qui ne concorde guère avec l'esprit politique qui anime le général Farre; néanmoins, comme le fait nous est confirmé par des officiers supérieurs de la garnison de Paris, nous sommes bien obligés d'y croire.

Un ordre vient d'être donné dans toutes les casernes de Paris pour faire interdire sévèrement l'entrée de tous les journaux radicaux qui cherchent à exercer une propagande malfaisante sur l'armée.

On lit dans le Grand Journal :

« L'inutilité des cuirasses pour protéger le cavalier contre les projectiles des armes d'infanterie actuelles a décidé le comité de cavalerie à demander la suppression des régiments de cuirassiers ou plus exactement leur transformation. Il y a cependant de glorieux souvenirs attachés à ces vaillants régiments; ils resteront longtemps légendaires.

» Nous pensons, d'après nos informations, que l'essai de transformation sera fait sur la moitié des régiments actuels, au nombre de douze. Six régiments quitteraient la cuirasse et prendraient le fusil de cavalerie: ils deviendraient ainsi des dragons, sans cependant changer de titre en ce moment.

» Nous voudrions voir conserver, par

respect de l'histoire, un ou deux de ces régiments d'acier. Cette pensée est celle de tout vieux soldat: est-elle logique? Et faudrait-il, pour des affections légitimes, laisser une charge au budget?

» Nos regrets, cependant, s'effacent devant cette pensée, que cet ornement, de protection nulle d'ordinaire, ou nuisible au voisin si elle protège par hasard son cavalier, était une charge lourde pour l'homme et pour le cheval.

» En pareil chemin, il sera difficile de s'arrêter: et si l'on supprime tout ce qui gêne le cavalier sans le protéger, nous verrons bientôt disparaître le casque d'acier. — Les majors des régiments savent combien de journées d'infirmerie ou d'hôpital procurent aux jeunes soldats les premières manœuvres au grand trot, faites avec cette coiffure d'un autre âge.

Les officiers font défaut dans le corps de l'infanterie de marine. On a épuisé tout le tableau d'avancement des sous-officiers, et ne pouvant pourvoir aux promotions des sous-lieutenants, le ministre de la marine, d'accord avec le ministre de la guerre, offre le grade aux sous-officiers d'infanterie de terre. Ceux de ces sous-officiers qui ont obtenu le certificat d'aptitude au grade de sous-lieutenant lors de la sortie de l'école du camp d'Avord, et qui figurent au tableau d'avancement, sont autorisés à former des demandes de passage dans l'infanterie de l'armée de mer avec leur grade actuel.

Chacun sait que la formule de réception des officiers, sous-officiers, etc., déterminée par la décision présidentielle du 12 février 1874, débutait par ces mots: « Au nom de la loi... » Auparavant, c'était « au nom du peuple français » que les nouveaux promus étaient reçus dans leur grade. Mais les formules vont vite, surtout sous le régime que l'on s'évertue à nous représenter comme éternel, et M. le ministre de la guerre vient de communiquer à l'armée une nouvelle décision, qui a passé inaperçue au milieu des questions brûlantes qui nous entourent.

La formule de réception commence maintenant par les mots: « De par le Président de la République! » Sans nous arrêter au tour vieillot de la phrase, qui nous reporte au temps où le pays n'était pas livré à qui veut le prendre; sans nous arrêter à la substitution d'un homme à la loi, — homme qui, puissant aujourd'hui, peut disparaître demain; loi qui, sans cesse invoquée, n'a jamais été moins respectée, nous ne pouvons nous empêcher d'un retour vers les attaques auxquelles donnait lieu la formule: « Au nom de l'Empereur. » Etait-elle assez tyrannique! assez personnelle! cette formule qui consacrait un nouveau grade! Oh! éternelle histoire de la paille et de la poutre!

L'armée allemande est à l'affût de tout ce qui peut contribuer au bien-être du soldat. Voici la dernière innovation:

« Pendant la campagne d'hiver du Schleswig-Holstein, on avait reconnu la nécessité de donner aux troupes allemandes un effet

qui pût préserver convenablement du froid la partie supérieure du corps, et particulièrement la tête et le cou, et, dans ce but, on avait distribué des capuchons au corps expéditionnaire. Cette mesure avait produit de bons résultats, et l'adoption du capuchon, pour toute l'armée prussienne, paraissait décidée.

» Néanmoins, des essais ultérieurs ont fait ressortir quelques inconvénients. La forme du casque surmonté d'une pointe et muni de deux visières, la coupe peu heureuse de ce capuchon, la question de savoir s'il fallait le porter libre ou attaché à la capote, d'autres difficultés enfin, qui surgirent successivement, firent définitivement rejeter l'effet en question.

» La dernière guerre turco-russe a mis en relief le *bachlik*, qui a rendu d'excellents services; c'est un vêtement national en Russie; le *bachlik*, employé depuis de longues années dans l'armée russe, a victorieusement subi l'épreuve d'une longue guerre. Il est connu depuis longtemps de nos dames élégantes. Sa coupe particulière permet de le porter par-dessus ou par-dessous le casque, ou tout autre coiffure militaire; suivant la manière de l'employer, il protège contre le froid et contre la pluie la nuque, le cou, les oreilles ou le visage du soldat qui en est pourvu; en le remplissant de paille ou de foin il se transforme en traversin; enfin, le soldat russe s'en sert souvent pour remplacer la besace et pour porter ses vivres et l'avoine de ses chevaux.

» Tous ces avantages n'ont pas échappé à l'administration allemande qui, d'un autre côté, a acquis la conviction que les couvre-oreilles actuellement en service sont insuffisants contre les froids rigoureux. Le ministre de la guerre vient de prescrire la confection d'une certaine quantité de *bachliks* du modèle russe, qui seront distribués, à titre d'essai, à l'entrée de l'hiver prochain, aux régiments casernés dans le nord de l'Allemagne, pour être portés pendant les grands froids.

» Voici la description du *bachlik* de soldat, modèle 1876, telle que la donne le règlement sur les uniformes de l'armée russe:

» Ce *bachlik* se compose de deux pièces de drap, de couleur fauve, cousues ensemble et formant capuchon terminé par deux bandes assez longues pour pouvoir s'enrouler autour du cou.

» La longueur de la couture postérieure du capuchon est de 0<sup>m</sup> 533, celle de la couture supérieure est de 0<sup>m</sup> 30; la diagonale allant de l'angle supérieur de devant à l'angle inférieur de derrière est de 0<sup>m</sup> 285; les bandes mesurent 4<sup>m</sup> 066.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### DISCOURS

Prononcé par Monseigneur l'Évêque d'Angers à la distribution des prix du collège Saint-Louis de Saumur.

Messieurs, chers élèves,

Il m'est tout particulièrement agréable de pouvoir présider cette année la distribution des prix du collège Saint-Louis. Car, jamais encore cet établissement, fruit de tant d'efforts et de sacrifices, n'avait atteint le degré de prospérité auquel nous l'avons vu arriver dans ces derniers temps. Jamais encore le succès des examens n'était venu répondre plus complètement à mon attente et au vœu légitime des parents. Plus le blasphème redouble d'audace dans cette cité saumuroise pour séparer la science de Dieu, et pour jeter à la Providence d'outrageants défis, plus il semble que les familles catholiques tiennent à protester contre ces braves d'esprits infirmes, en confiant leurs enfants à des maîtres qui placent la religion à la base et au sommet de l'enseignement. Ces résultats, si consolants pour mon cœur, j'aime à les attribuer en grande partie aux pieux et savant supérieur qui, depuis huit ans, a mis tant de zèle et d'activité au service de cette maison. Tout à l'heure, il se définissait lui-même à son insu et malgré lui, en nous retraçant le portrait de l'homme de devoir. Aussi suis-je heureux de pouvoir récompenser des services déjà considérables en le nommant aujourd'hui chanoine honoraire de mon église cathédrale. Vous prendrez votre part de cette distinction si bien méritée, vous, Messieurs, qui le secondez dans sa tâche avec un dévouement digne de tout éloge. Et vous aussi, chers enfants, vous serez sensibles à un honneur qui est en quel-

que sorte le vôtre, car vous y aurez contribué par votre ardeur à profiter des leçons et de l'expérience d'un directeur qui a su se concilier le respect et l'affection de tous.

Sans doute vous n'êtes encore qu'en début de votre carrière; et peut-être l'un ou l'autre d'entre vous n'envise-t-il pas à parcourir l'espace qu'il lui restera à étudier. Des thèmes, des versions, des analyses, des vers latins: voilà l'exercice principal auquel vous vous livrez pour le moment. Eh bien, ce genre d'exercice, lui aussi, a sa haute importance, je dirai presque son charme. Pour réussir dans un art quelconque, il faut connaître avant tout et travailler l'instrument dont on veut se servir. Voyez le chanteur, comme il est obligé de vocaliser longtemps et sans relâche, pour devenir maître de tous les mouvements de son gosier, et pour donner à sa voix les inflexions qui expriment le sentiment à tous les degrés et avec toutes les nuances. Ne lui en déplaise, il faut qu'il étudie avant tout le solfège, s'il veut venir à bout des difficultés du chant. Voyez le musicien, comme il est obligé d'assouplir et de briser ses doigts, pour arriver à exécuter facilement tous les mouvements nécessaires à la production rapide des sons: avant d'interpréter les morceaux des grands maîtres, il a besoin de faire ceux des grands maîtres, et de plus agréables ni pour ceux qui les font ni surtout pour ceux qui sont condamnés à les entendre. Il y a des enfants qui voudraient du premier coup exécuter de brillantes fantaisies; il est même des parents trop pressés qui s'ennuient d'entendre ces essais et ces tâtonnements. Comment, disent-ils, pas même une petite valse, pas même une polka! Mais le maître est là, qui ne cesse de répéter avec sa vieille expérience: des gammes, avant tout des gammes. Eh bien, les thèmes et les versions, ce sont les gammes de l'enseignement; c'est le solfège de la littérature: il faut passer par là sous peine de n'arriver à rien.

Voulez-vous devenir des artistes de la parole, des ouvriers dans l'art d'écrire, appliquez-vous d'abord à connaître et à utiliser l'instrument nécessaire, l'outil indispensable de la pensée, qui est le langage. Voilà pourquoi l'on vous apprend ici, dans de longues études et par de fréquentes compositions de style, à manier et à remanier sans cesse tous les mots de la langue, toutes les constructions de la phrase, tous les éléments de la parole, à peser et à mesurer chacune de vos expressions, à leur trouver des termes équivalents, à tourner dans votre langue, avec la même énergie et la même délicatesse, tout ce qui a été dit ou écrit dans une autre. Travail fécond, exercice salutaire, qui fait le désespoir des écoliers paresseux, je l'avoue, mais qui, pour des élèves studieux comme vous, est une gymnastique intellectuelle d'où l'on sort avec une langue corrigée et un esprit juste.

Jusqu'à ces derniers temps, le langage que je viens de vous faire entendre avait été celui de tous les maîtres de la pédagogie. Des réformateurs sont venus, qui, à l'exemple du médecin de Molière, ont prétendu changer tout cela. A les en croire, l'on aurait d'autant plus vite une langue qu'on aurait mis moins de temps à l'apprendre. Pour eux, plus de thèmes, plus de vers latins, plus de compositions latines: à peine si la version trouve encore grâce à leurs yeux, et Dieu sait pour combien de temps. Inutile de dire que nous n'accepterons aucune de leurs innovations; car il n'en est pas une seule qui soit marquée au coin de l'expérience et de la raison. Je me trompe: il y en a une, dont il faut tenir compte, mais nous en avons donné l'exemple, à Saumur même, il y a huit ans, en supprimant la huitième comme classe latine. Quant au reste, nous tiendrons ce nouveau bouleversement, succédant à tant d'autres, pour non-venu. Nous resterons fidèles aux vraies et saines traditions de l'enseignement. Il en résultera pour nos collèges une supériorité qui ne tardera pas à se manifester dans les examens publics.

Continuez donc, mes chers enfants, à vous exercer dans toutes ces compositions qui sont de votre âge, lors même que vous n'en sentiriez pas toujours l'importance ou l'utilité. Habituez-vous à faire vos thèmes, vos versions, vos vers latins avec le même soin et la même ardeur que s'il s'agissait de gagner la bataille de Marengo ou d'Iéna. C'est par cette énergie et cette patience de travail qu'on arrive aux grands résultats. On de-

ser Kita, la petite fille du grand Arbi des Kurdes. En son absence, je jetai au Klab la nourriture qu'on me servait. La faiblesse m'obligea de me coucher. Nátady, consultée, dit à Doli que je n'avais ni fièvre, ni maladie, qu'il fallait me faire manger.

» Je refusai les aliments.

» Doli ne pouvait me forcer de les prendre, le Caïd ne permettant pas aux esclaves et à ses épouses de me commander, depuis qu'elles m'avaient fouettée et brûlée.

» Elle avertit El-Méráim de ma résolution.

» El-Méráim voyagea jour et nuit.

» — Est-elle morte? s'inquiéta-t-il en arrivant.

» — Le fumet des viandes que nous lui faisons respirer l'a soutenue; mais répare ses forces épuisées par le jeûne, ou la fièvre s'allume dans son sang.

» — Tu te laisses volontairement mourir, Gha-zhiel, me dit-il.

» — Oui, maître, murmurai-je, le ciel n'a plus d'azur pour mon cœur, la fleur de parfum, le présent de douceur, l'avenir d'espérance, je suis dans une nuit de détresse.

» — Est-ce parce qu'une nouvelle épouse franchit mon seuil?

» — Allah bénisse Kita! Je lui souhaite de longs jours et ton sourire de paix.

» — Pourquoi donc cherches-tu la mort? l'ai-je privée de bijoux, accablée de travail, battue?

N'as-tu pas été mon unique amour? La fréquentation des chrétiens est funeste. Tu souffres de leurs idées et de leurs hallucinations. Tu te révoltes contre ce qui est écrit. Tu veux mourir pour te soustraire à tes devoirs. Néréisse, tu ne mourras pas.

» — Je mourrai! et vous savez bien!

» — Inouïe! indomptable! je te dompterai.

— Ciott, du pilau!

» Ciott tendit le plat. Il voulut m'en introduire dans la bouche; je serrai les lèvres; il ne le put pas.

» — Ma hharba les lui ouvrirait bien, dit-il, mais je la blesserais.

» — Je sais le moyen de la faire manger sans la blesser, dit Doli.

» — Employe-le.

» Doli prit une brosse de crins et une plume à barbe molle, me tira mes babouches, brossa rudement la plante de mes pieds et, la sensibilité excitée, dit au Caïd:

» — Maître, contiens-la sans gêner ses mouvements, car elle va entrer en convulsion. Toi, Ciott, veille.

» — Auparavant que nous commotions, mange, me conseilla El-Méráim.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.



LISEZ LE JOURNAL

## LE MOUVEMENT FINANCIER

Moyennant  
CINQUANTE CENTIMES PAR AN  
ou reçoit

Par an 50 centimes

Journal du Jeudi, grand format, le meilleur, le plus indépendant et le plus complet des journaux financiers. Le journal publie non-seulement la cote officielle, mais les cotes du marché en banque. Le lecteur y trouvera les conseils les plus sérieux et les meilleurs pour améliorer sa fortune et grossir son revenu.

Adresser son abonnement à M. le Directeur du MOUVEMENT FINANCIER, 26, rue Feydeau, à Paris.

3° Un très-beau couvert de table, cuiller et fourchette, métal blanc argenté, genre riche. Tous ces articles, d'argenterie de 1<sup>re</sup> qualité, sortent de la grande maison d'orfèvrerie Adolphe Boulanger, de Paris; ils sont d'une valeur supérieure au prix d'abonnement.

Adresser 4 fr. en bon ou timbres-poste; à l'administration du journal la SITUATION, 33, rue Vivienne, à Paris.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la

prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Plinskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PAVLER, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit,

bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Besson, successeur de Texier; J. Russon, épiciers, pharmacien et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (279)

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin	10 h. 30 matin	7 h. 40 soir	11 h. 55 matin		
8 h. 15 —		4 h. 51 —			
11 h. 25 —					
1 h. 17 soir					
4 h. 55 —					
7 h. 50 —		11 h. 48 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin	9 h. 18 matin	9 h. 53 matin	6 h. 30 soir		
8 h. 35 —	5 h. 17 soir	8 h. 28 —	11 h. 20 —		
12 h. 15 soir	3 h. 50 —				
6 h. 45 —	10 h. 47 —				

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AOUT 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	84 85	»	»	Crédit Foncier colonial	440	»	»	C. gén. Transatlantique	575	»	»
3 % amortissable	87	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1260	10	»	Canal de Suez	1225	11	25
4 1/2 %	115 50	»	»	Obligations foncières 1877	360	50	1	Société autrichienne	590	»	7
5 %	118 35	»	»	Obligations communales 1879	473	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	520	7	50	Obligat. foncières 1879 3 %	472	»	»	Est	387	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	511	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	730	»	»	Midi	388	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232	»	»	Crédit mobilier	615	»	5	Nord	390	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	3	»	Crédit Foncier d'Autriche	735	»	4	Orléans	386	»	»
— 1865, 4 %	532	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1360	5	»	Ouest	388	»	»
— 1869, 3 %	406	25	2	Midi	1065	»	7	Paris-Lyon-Méditerranée	387	75	»
— 1871, 3 %	396	»	»	Nord	1595	5	»	Paris (Grande-Ceinture)	388	50	»
— 1875, 4 %	522	»	»	Orléans	1205	5	»	Paris-Bourbonnais	386	»	»
— 1876, 4 %	522	»	»	Ouest	805	»	5	Canal de Suez	575	»	»
Banque de France	3460	5	»	Compagnie parisienne du Gaz	1320	5	»				
Comptoir d'escompte	967	50	»								

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin	express-poste (arrêt à Angers), omnibus-mixte.
6 h. 45 —	omnibus-mixte.
8 h. —	omnibus-mixte.
1 h. — 25 —	soir, omnibus-mixte.
3 h. — 32 —	soir, omnibus-mixte.
7 h. — 15 —	soir, omnibus-mixte.
10 h. — 37 —	soir, omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte, omnibus.
8 h. — 21 —	omnibus, express.
9 h. — 40 —	omnibus-mixte, express.
12 h. — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 h. — 42 —	soir, omnibus-mixte.
10 h. — 28 —	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M<sup>rs</sup> LE BLAYE et M<sup>rs</sup> LAU-MONIER, notaires à Saumur.

### A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,  
**LES IMMEUBLES**  
Dépendant de la succession de M<sup>rs</sup> veuve Courtade-Loiseleur,  
Situés ville de Saumur, dont suit la désignation.

Rue de la Tonnelle, n° 28.  
MAISON, composée de grands magasins au rez-de-chaussée et au premier étage; appartement au deuxième étage; mansardes; logement sur la cour.

Rue du Petit-Mail, n° 5, et rue des Basses-Perrières, n° 2.

MAISON, avec jardin, écurie et remise.

Rue des Basses-Perrières, n° 4.

MAISON, avec jardin, écurie et remise.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. Eugène LOISELEUR, rue de Bordeaux, n° 31, et à M<sup>rs</sup> LE BLAYE et LAUMONIER, notaires. (452)

Etude de M<sup>rs</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication volontaire,  
Le dimanche 8 août 1880, à midi précis,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>rs</sup> MÉHOUSAS, notaire,

### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,  
Dépendant de la succession de M. Guillaume PRAX.

UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 2.

UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 4.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>rs</sup> MÉHOUSAS, notaire.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

### UNE MAISON

Située rue de la Tonnelle, occupée par M. Barré, épiciers.

S'adresser même rue, n° 19.

Etude de M<sup>rs</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMABLE,  
**UNE BELLE MAISON**  
Située au Pont-Fouchar, près Saumur.

Avec servitudes et beau jardin bien planté d'arbres fruitiers; le tout d'une superficie d'environ 40 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. BOURNILLER, propriétaire à Saumur, rue Beaurepaire, ou à M<sup>rs</sup> GAUTIER, notaire. (453)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,  
**MAISON**  
Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE,  
Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. COURTET. (533)

### A LOUER

Présentement ou pour Noël 1880,

### MAGASIN ET APPARTEMENT

S'adresser à la maison GERBAUD, 4, rue d'Orléans, à Saumur. (406)

### UNE MAISON IMPORTANTE

de Vins fins et Cognacs, de Bordeaux, désire être représentée à Saumur par un homme sérieux et connu dans la bonne société, de préférence par un officier en retraite, qui voudrait utiliser ses moments de loisir. — Affaire sérieuse.

S'adresser, pour renseignements, à M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur. (456)

### UNE MAISON DE LIBRAIRIE-PAPETERIE

demande un employé.

Fournir bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

### ON DEMANDE un jeune homme

désirant apprendre le commerce. S'adresser à la Ville de Paris.

M<sup>rs</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

MENTION HONORABLE  
A L'EXPOSITION  
Universelle Internationale  
PARIS 1878



# Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT  
PRÉPARÉ PAR LES  
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

**AVIS**

Si vous voulez que vos matelas soient bien relaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

PRIX MODÉRÉS.

**SAVON MUCILAGINEUX**  
de  
**D'CAZENAVE**  
Ex-Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.  
Composé des principes onctueux de plantes mucilagineuses, ce savon communique à la peau une souplesse et un velouté extraordinaires. Ceux qui l'emploient, aussi bien pour les mains que pour le visage, sont toujours à l'abri des gerçures et des rugosités de l'épiderme. — Le Pain : 1 fr. 50 et 2 fr.

47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (325)

**PLUS DE MAUX DE DENTS!**  
par l'emploi de  
**L'ÉLIXIR DENTIFRICE**  
RR. PP. BÉNÉDICTINS  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
DOM MAGUELONNE, Prieur.  
INVENTÉ 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD  
EN L'AN 1733  
Prix du Flacon : 2 fr.  
Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.  
Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

En vente chez tous les libraires :  
**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE**  
ET  
**DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE**  
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)  
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUOISES**  
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**  
ET LES  
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR  
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.